

Délibération n° DEL_2025_122



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 2 OCTOBRE 2025)**

Date de convocation : 11 septembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués votants : 31

Nombre de pouvoirs : 7

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 02 octobre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. BARBAN Jean-Louis donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

OBJET : SOUTIEN AUX CINÉMAS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Mme BERGES Isabelle, Vice-Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

La Vice-Présidente rappelle la volonté de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau de soutenir les cinémas de la vallée qui en font la demande. Un règlement d'attribution des aides a été adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2018.

Il est également rappelé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant de 12 200€ a été inscrite à cet effet au budget primitif 2025.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de développement culturel et d'animation du territoire, dont l'objet consiste à favoriser la diffusion artistique auprès d'un public le plus large possible.

Pour rappel, les critères d'attribution ont été définis comme suit :

- La programmation culturelle : films labellisés art et essai, films liés au patrimoine, documentaires films en version originale ;

- Les actions d'animation et de médiation culturelle auprès des publics : événements, spectacles, conférences, séances scolaires et jeune public ;
- Les actions de communication (affiche, flyer) liées à la programmation culturelle.

Le montant de l'aide communautaire est plafonné à 12 euros par séance de l'année N-1 et à 50% des dépenses éligibles.

Le cinéma associatif Saint-Michel d'Arudy et les cinémas communaux d'Eaux-Bonnes et Laruns ont déposé un dossier de demande de subvention. Il est proposé de réitérer l'octroi des aides en 2025 et d'attribuer les subventions comme suit :

- Cinéma St Michel - Arudy : 7 392 € correspondant au plafond de 12 € X 616 séances.
- Cinéma - Laruns : 3 720 € correspondant au plafond de 12 € X 310 séances.
- Cinéma - Gourette : 696 € correspondant au plafond de 12 € X 58 séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :
- association du Cinéma Saint-Michel d'Arudy : 7 392 €
 - commune de Laruns : 3 720 €
 - commune des Eaux-Bonnes : 696 €
- PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2025 de la Communauté des communes
- AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON